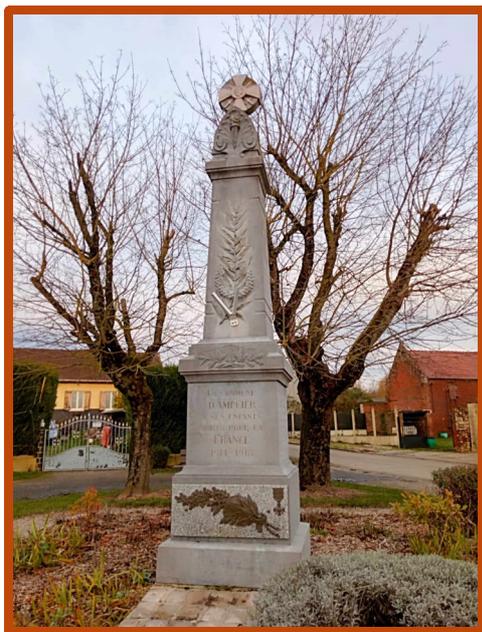


La Vie Amplifier

N°53
2ème semestre 2023



Le Mot du Maire

Les Fêtes de fin d'année approchent, les illuminations de Noël éclairent les rues du village. Nos aînés de plus de 65 ans se sont vus distribuer leur colis de Noël et les enfants de moins de 10 ans ont suivi l'attelage du Père Noël avant de partager chocolats et brioches et de recevoir un cadeau offert par la commune. Cette année, le Père Noël a innové en proposant des Cartes Cadeaux pour les enfants de 7 à 10 ans. Il aimerait savoir si cette nouvelle formule convient, pour cela n'hésitez pas à lui laisser un mot en mairie, ça l'aidera pour l'an prochain !

Les enfants sont invités à venir retirer leur cadeau en Mairie, avant le 28 février 2024.

Malgré les conditions météorologiques défavorables, les travaux de bordurations, de trottoirs et de voiries ont débuté rue de l'Eglise. Ils se poursuivront au printemps après le déplacement de deux poteaux. Les travaux de la rue du marais et du Petit Amplier sont terminés.

En cette fin d'année, je tenais à remercier nos employés municipaux, Jean, Magali et Odile pour les services rendus à la commune et ses habitants.

Ainsi ils se joignent à tout le conseil municipal et à moi-même pour vous souhaiter de bonnes Fêtes de fin d'année.

Meilleurs vœux pour 2024

Le Maire,

Hubert TASSENCOURT





Vie pratique

Permanences de Mairie

Mardi, de 10h à 12h et de 17h30 à 19h
(permanence des Adjointes, de 18h à 19h)

Jeudi, de 17h30 à 19h
(permanence du Maire, de 18h à 19h)

Coordonnées du Maire : 06.73.58.96.58

Coordonnées des adjoints :

Chantal de Lamarlière : 03.21.48.50.74 ou 06.24.36.18.75

Didier Verrièle : 03.22.32.96.93 ou 06.16.56.62.44

Coordonnées de la Mairie : 03.21.48.50.43

mairieamplier62760@gmail.com

RATICIDE

Pour éviter la prolifération de rats dans notre Commune, la Municipalité met du raticide, à disposition des administrés.

[Retrait en Mairie](#)



La Mairie sera fermée
les 26 et 28 décembre 2023.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet de la Commune évolue prochainement. N'hésitez pas à le consulter.

Attention, de multiples sites existent, tapez la bonne adresse ! <https://amplier.fr/>



Amplier

Le site de la commune

Accueil

La commune ▾

Les services ▾

Vie pratique ▾

À la découverte du territoire ▾

CARTES D'IDENTITE - PASSEPORTS

Les demandes sont à formuler au bureau de la police municipale de Doullens (pré-demande en ligne obligatoire, sur le site servicepublic.fr), uniquement sur rendez-vous au **03-22-32-42-46**

Les pièces à fournir :
2 photos,
Votre ancienne carte
Votre livret de famille
2 justificatifs de domicile



AUTORISATION D'URBANISME

Les Autorisations d'Urbanismes (Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable de travaux, Permis de construire ou d'aménager, Permis de démolir...) peuvent s'effectuer par voie électronique : c'est la SVE (Sollicitation par Voie Electronique) sur le site

www.sve-urbanisme.campagnesartois.fr

Le dépôt papier en Mairie est bien sûr toujours possible.

La Boîte à livres

Des livres sont à votre disposition en Mairie (adultes, enfants): il vous est possible de les prendre/emprunter/échanger, lors des permanences.

Si vous avez des livres adultes ou enfants à proposer, vous pouvez les amener en Mairie.



Soucieux d'être à votre écoute,
la boîte à idées est toujours à votre disposition.

Vous pouvez écrire vos remarques, suggestions ou idées.

N'hésitez pas à partager avec nous,
l'équipe municipale prendra en compte
tous les messages.

Notre village

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et les invitons à venir se présenter en Mairie, afin que nous puissions actualiser la liste de nos administrés !

Bienvenue à :

- M. Mme DAMIENS-FRANCOIS Benoît et Emilie et leurs enfants au 338 rue Jules Lefebvre
- M. et Mme CUVILLIER-GARCON Florian et Marion et leurs enfants, au 648 rue Jules Lefebvre

Dans nos registres d'État civil 2023



Naissances

Mala LAUPIES, au 21 rue d'Amplier, Petit Amplier, le 2 février 2023
Marius RUFIN, au 205 rue de l'église, le 1^{er} août 2023
Célestine DAMIENS, au 338 rue Jules Lefebvre, le 30 août 2023

Décès

Hubert POULAIN, le 12 février 2023
Thérèse RIVILLON-LENAIN, le 18 février 2023
Jean ALLART, le 4 mai 2023
Laurent BACQUET, le 11 juin 2023
Pierre TEMPEZ, le 7 septembre 2023



PACS

Sylvie MONVOISN et Nicolas DUFETEL, le 30 novembre 2023

Mariages

Maria MARCOLINA et Dominique MAUPPIN, le 4 février 2023
Isabelle MURON et Sébastien THIERY, le 22 avril 2023

Baptêmes civils

Liyana et Lizio MONCHAUX-HAOUREL le 8 juillet 2023

Recensement citoyen

Tout jeune français, garçon ou fille, doit se présenter, **personnellement en Mairie dans les 3 mois suivant ses 16 ans**, pour se faire recenser, muni des pièces suivantes : *carte d'identité, justificatif de domicile et livret de famille.*

Une attestation de recensement lui sera alors remise, dont il aura besoin pour le passage d'examens, de concours ou du permis de conduire.

Hauts-de-France

PROPRES

#hdfpropres

Cette année, l'opération se tiendra
Les 15-16-17 mars 2024

Nous proposerons un nettoyage du village et des alentours, **le samedi 16 mars 2024**.
Vous êtes tous conviés à vous associer à cette opération (gants, chasubles et sacs poubelles seront fournis).

TELETHON 2023

La Commune et le Comité d'Animation se sont mobilisés pour la 2^{ème} année, pour le téléthon en organisant une **collecte écocitoyenne**, à l'initiative de Gauthier, jeune courrierois de 13 ans, ambassadeur de l'opération menée au profit de la recherche sur les maladies rares.



Vous pouvez encore déposer vos piles usagées, en Mairie, jusqu'au 28 janvier 2024.

Merci pour ce geste !



ENVIRONNEMENT

Gestion des ordures ménagères SMIRTOM

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'accès aux déchetteries sera conditionné par l'enregistrement, au préalable, des plaques d'immatriculations des véhicules souhaitant y accéder.

Inscrivez-vous au plus vite sur le site <https://smirtom-du-ppn-iad.fr>

Pièces à joindre à votre demande :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone...)
- Carte grise du véhicule concerné (chaque foyer peut inscrire jusqu'à 3 véhicules, véhicules + 3,5tonnes interdits)

Si vous rencontre des difficultés matérielles ou techniques, n'hésitez pas à venir en Mairie avec les pièces réclamées !

MARAIS COMMUNAL D'AMPLIER



**MERCI DE
RAMASSER
LES DÉJECTIONS
DE VOTRE ANIMAL**

Lutte contre la prolifération des frelons

La commune souhaite s'associer à une démarche communale collective, en vue de lutter contre la prolifération des frelons et la destruction des nids, non pris en charge à ce jour par les acteurs publics. Dans l'attente, il est proposé aux habitants de disposer des pièges sur leurs propriétés.



EXEMPLE DE PIÈGE A FRELONS

- 1 Prendre une bouteille d'eau.
- 2 Découper le haut de la bouteille
- 3 Remplir 1/4 à 1/3 de la bouteille avec un mélange :
**1/3 bière, 1/3 vin blanc (pour éloigner les Abeilles)
et 1/3 de sirop de fruits rouges ou de confiture**
- 4 Agrafer le haut de la bouteille goulot vers le bas
- 5 Faire 2 trous sur les cotés et passer une ficelle



Ces pièges sont à poser au début du printemps (fin mars) jusqu'au milieu de l'automne (fin octobre à mi-novembre) à environ 2 mètres de haut dans un arbre.

Le mot du Comité d'Animation

En 2023 , les animations ont été réalisées comme prévu lors de l'assemblée générale de janvier :

8 mai : cérémonie commémorative avec apéritif

13 juillet : repas, défilé aux lampions, structures gonflables et musique

14 juillet : Cérémonie au monument avec apéritif

10 septembre : Réderie avec friterie, animation musicale fort appréciée (les structures gonflables ont été annulées à cause de la chaleur)

14 Octobre : Marche dans les chemins d'Amplier à Petit Amplier avec commentaires sur l'histoire de nos villages , pause-café. Nous remercions Lionel Marechal pour son accueil !

A cette occasion, nous avons collecté 60 euros dans le cadre d'Octobre rose reversé entièrement à la ligue contre le cancer.

11 novembre : Le repas couscous dans la bonne humeur et la simplicité

Fête de Noël : Comme chaque année le père Noël est venu à Amplier , nous l'avons accompagné lors d'une balade dans le village avant le goûter de Noël et la distribution de cadeaux.

Un grand merci aux membres du comité qui permettent ces moments de convivialité !

Pour 2024 : L'assemblée générale se tiendra le **jeudi 19 Janvier à 20h** dans notre salle communale. Nous renouvellerons le bureau et organiserons le programme 2024, celui-ci ne pourra s'établir qu'avec les idées de tous.

Devant le succès de la marche, nous pensons la renouveler au printemps.

Deux nouveaux projets ont déjà été évoqués :

- **Organiser un défilé de carnaval** à l'occasion de mardi gras pendant les vacances de février suivi d'un goûter avec des crêpes. A cette occasion, pour discuter avec nous de l'organisation la plus adaptée (jour,encadrement..) nous demandons dès maintenant aux parents qui seraient disponibles et intéressés par cette fête de venir à l'assemblée générale ou de nous laisser leur avis en mairie.

- **Préparer un voyage en bus** un samedi de mai ou début juin avec une destination qui convienne aux petits comme aux grands !

Vous êtes cordialement invités à venir donner vos suggestions le 19 janvier. Il est possible de s'engager pour 1 ou 2 activités de l'année uniquement selon ses préférences. Les jeunes du village sont aussi invités à participer ou à créer un groupe des « jeunes ».

Nous remercions toutes les personnes et les familles qui par leur présence lors des manifestations, nous encouragent à poursuivre ces animations pour faire vivre notre village.

Pour le Comité , Chantal de Lamarlière, Présidente

Le mot du président de la société de Pêche

La pêche s'est déroulée dans de bonnes conditions comme les autres années avec un effectif de pêcheurs en augmentation avec la pêche « NO KILL » très prisée par des jeunes pêcheurs sur le parcours entre Thièvres et le milieu du marais d'Orville...Sachant que le but final de l'opération est de retrouver les vraies truites sauvages de rivière...

Avec huit rempoissonnements sur le reste du parcours du milieu du marais d'Orville à Authieule, les autres pêcheurs ont pu s'adonner à leur loisir pêche...

La fête habituelle de la pêche a été remplacée par une partie de pêche plus conviviale le dimanche 28 mai à Amplier, avec repas sur réservation et choix du menu... sur le bord gauche de l'Authie après le pont à partir de la fosse... Temps magnifique et journée de convivialité comme d'habitude..

L'année prochaine, Cette partie de pêche se déroulera le 19 mai 2024.

En attendant, la saison de pêche est terminée depuis la mi-septembre.

Il faudra attendre le jour de l'ouverture qui est prévue le samedi 09 mars 2024 pour taquiner la truite.

Amplier 2023 en images



Formation secourisme 11 avril 2023



Curage de la mare du marais
Printemps 2023



Cérémonie du 8 mai 2023



Balade familiale du 14 octobre 2023



Cérémonie du 11 novembre 2023



Réderie du 10 septembre 2023



Fête des écoles 1^{er} juillet 2023



Arbre de Noël 17 décembre 2023